RAPPORT DE MISSION #2

2024 - 2025



Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT 3

ÉDITO 4

PRÉSENTATION DE GSE 5

1. LA MISSION DE GSE 7

- Introduction 8
- Manifeste 10
- Démarche collaborative 11

2. ORGANISATION ET PILOTAGE 12

- Comité de Mission 13
- Fonctionnement 15
- Organisation opérationnelle 16

3. LA MISE EN ŒUVRE 18

- Modèle de mission 19
- Trajectoires 20
- Objectifs statutaires 21
- Appréciation du Comité de Mission sur notre mission et sa traduction opérationnelle 22

3.1 OBJECTIF STATUTAIRE #1 23

3.2 OBJECTIF STATUTAIRE #2 28

3.3 OBJECTIF STATUTAIRE #3 33

4. AVIS DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT 37



Le mot du Président

Un an et demi après notre passage en Société à Mission, nous prenons la mesure du caractère stratégique que revêt ce choix. Non pas seulement car il nous pousse continuellement à faire mieux sur les engagements que nous avons pris, mais également parce qu'il nous a permis de mieux définir notre rôle vis-à-vis de la société et de l'environnement.

Nous avons certainement franchi un cap avec la Société à Mission. Nous ne cherchons maintenant plus seulement à gérer nos activités de manière responsable, dans le cadre d'une démarche de développement durable, mais bien à « concevoir et bâtir dans le respect de la nature, se développer en étant au service des territoires, prospérer en prenant soin de l'humain ».

Nous prenons la mesure des défis qui nous incombent, et le Comité de Mission est au rendez-vous du mandat que nous lui avons confié. Il nous apporte un regard externe critique et une expertise qui nous permettent de prendre le recul nécessaire à l'identification et la mise en œuvre des leviers de transformations les plus adaptés.

Pour atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés et embarquer notre écosystème, nous travaillons à sensibiliser, convaincre et à mobiliser nos collaborateurs, mais aussi nos Clients, sous-traitants, partenaires, nos territoires et leurs représentants. Ce travail s'effectue dans la durée, et nous avons conscience qu'il ne faudra pas relâcher nos efforts, et continuer à partager notre vision et à donner du sens à notre action.

Je profite de cette tribune pour remercier nos 90 ambassadeurs, nos responsables d'engagements et tous les participants qui œuvrent quotidiennement à l'atteinte de nos objectifs statutaires et opérationnels.

Ce rapport de mission est le deuxième de GSE. Après une première période de définition de nos engagements et la mise en place d'une gouvernance efficace, il fait un premier bilan de la mise en œuvre de la mission, intitulée IMPACTe, et esquisse le chemin qu'il nous reste à parcourir.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Roland Paul,
Président



Édito

En tant que Présidente du Comité de Mission, j'ai souhaité une gouvernance qui challenge en continu la déclinaison opérationnelle de notre raison d'être tout en étant porteuse de solutions.
Après dix-huit mois et six sessions avec notre comité, le bilan est plus que positif : du pragmatisme, des échanges toujours riches et surtout des leviers concrets de progression.

Je tiens à remercier chacun des membres pour son engagement dans la durée et pour la qualité de l'examen critique des travaux de GSE. Leur regard à la fois bienveillant et exigeant nous aide à évoluer dans chacune des dimensions de notre mission.

En tant que Directrice de la Transformation, je sais l'importance capitale de l'embarquement et de la mobilisation des collaborateurs de GSE pour assurer le succès de la démarche.
Ces derniers mois, une première étape a été franchie : notre modèle de mission est aujourd'hui partagé et sa mise en œuvre déjà bien ancrée au sein de GSE.

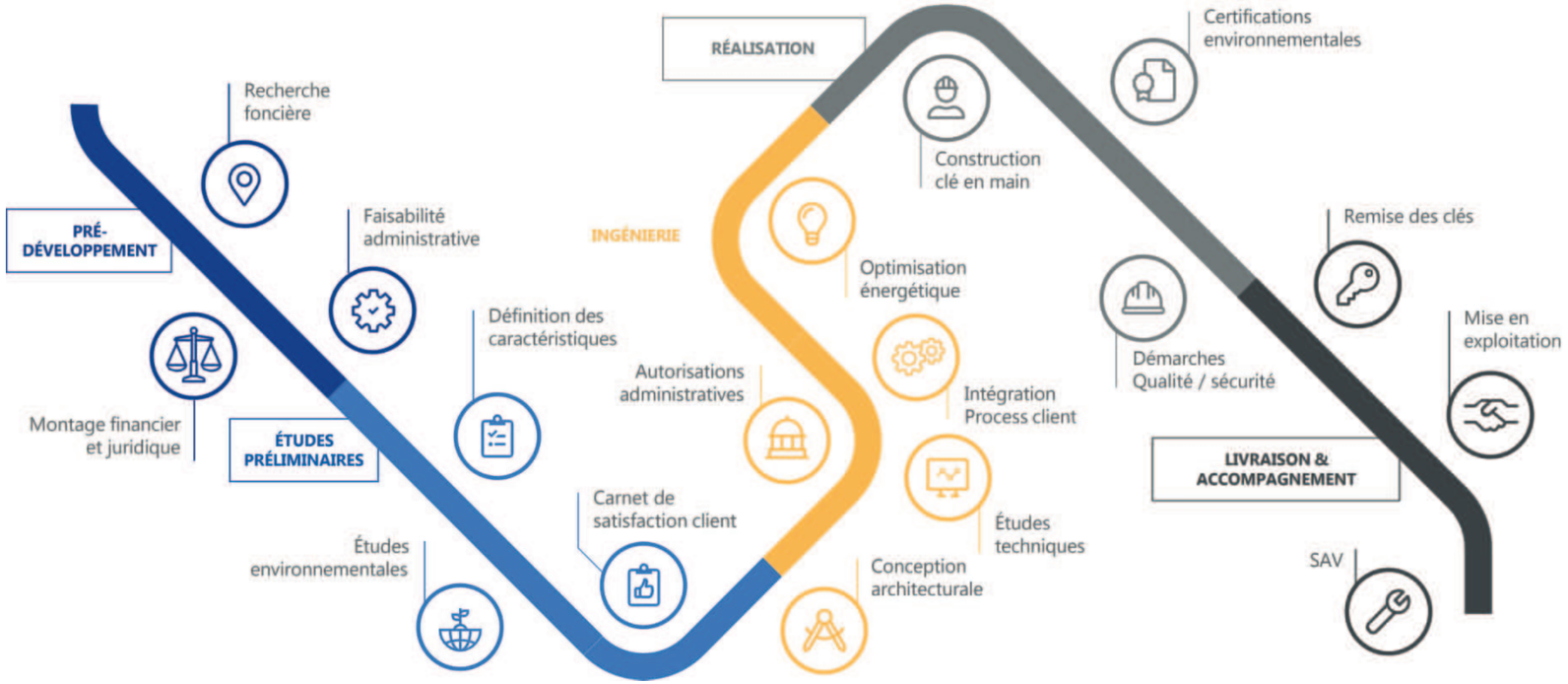
En complément de l'investissement sur le terrain de nos ambassadeurs, notre conduite du changement s'appuie essentiellement sur deux piliers : la Fresque et le Passeport. La fresque IMPACTe (inspirée dans sa première partie de la fresque du climat adaptée aux enjeux de GSE), est un atelier ludique visant à découvrir les bonnes pratiques concrètes à mettre en œuvre tout au long de nos projets, de la phase de conception des bâtiments à leur mise en exploitation. Vingt et un formateurs internes se sont mobilisés pour déployer cette fresque dans l'ensemble du groupe.
Quant au Passeport IMPACTe, actuellement en cours de déploiement par les ingénieurs du pôle Bâtiment Durable de GSE, il permettra un pilotage précis de tous les angles de la durabilité sur chacun de nos projets, aux différentes étapes, dans une perspective d'amélioration continue bien plus que de reporting.

Nous sommes de plus en plus nombreux à nous investir, nous avons concrètement beaucoup avancé. Et pourtant, la marche est encore haute, alors continuons avec la même énergie positive !

Muriel Lecou,
Présidente du Comité de Mission,
Directrice de la Transformation GSE



Présentation de GSE



Filiale depuis 2019 de la société allemande GOLDBECK, GSE dispose d'un maillage territorial de 14 agences en France, et est implanté dans cinq pays européens (Italie, Allemagne, Espagne, Portugal et Roumanie).

Véritable acteur de la réindustrialisation, l'entreprise réalise près de 60 projets par an, tout en veillant à limiter l'empreinte environnementale des bâtiments et à assurer le bien-être des acteurs impliqués. Elle participe ainsi au développement des territoires, au renforcement de leur attractivité et à leur durabilité.

Créée il y a près de 50 ans, GSE est une société française leader en immobilier d'entreprise, dont le siège social est situé à Avignon.

GSE conçoit, construit et rénove des bâtiments clé-en-main, en France et en Europe, dans des secteurs aussi variés que l'industrie, la logistique et le tertiaire, pour des Clients investisseurs ou utilisateurs dont la satisfaction est placée au cœur même de ses préoccupations.

L'entreprise réalise 900M€ de CA et compte 620 collaborateurs qui portent au quotidien la mission et la démarche de transformation durable.

GSE accompagne ses Clients à chaque étape de leur projet, de la conception à la réalisation, en garantissant prix, qualité et délais.

Son savoir-faire s'exprime à travers une équipe d'experts internes dédiés notamment au développement foncier, au design, à la construction durable, aux achats responsables et à l'innovation.

GOLDBECK

La société familiale allemande GOLDBECK est spécialisée dans la réalisation de projets immobiliers clés en main en Europe. Elle considère les bâtiments comme des produits et propose à ses clients une gamme complète de services, de la conception à la construction, intégrant également les services liés à l'exploitation.

Le groupe construit des entrepôts logistiques et industriels, des immeubles de bureaux et des établissements scolaires, ainsi que des parkings à plusieurs étages et des immeubles résidentiels. En outre, la rénovation de bâtiments existants et les services associés complètent son offre. L'entreprise détient 15 usines de construction modulaire dédiées à ses propres projets.

C'est la recherche d'excellence et la démarche volontariste en faveur d'un développement plus durable qui a conduit le groupe GSE à s'engager sur le chemin de la Société à Mission.

Cette volonté de prendre la qualité de Société à Mission a été validée par l'actionnaire lors du Comité de Surveillance de GSE en juillet 2023.

La stratégie de durabilité de GSE est alignée avec celle de GOLDBECK. En tant que pionnier dans ce domaine, GSE va plus en profondeur, notamment grâce à la définition d'une raison d'être, et le statut de société à mission.

Mot de Michael SIX

"La mission permet de donner du sens à des engagements plus opérationnels, ce qui est particulièrement important ; c'est ce que GOLDBECK réalise grâce à sa trajectoire « développement durable ».

Relier les actions opérationnelles à une vision globale est ainsi crucial. Une attention particulière doit être également portée à la définition d'un nombre plus limité d'objectifs plus spécifiques, afin qu'ils puissent être déployés à l'international.

Les engagements de GSE dans le cadre de sa mission ne doivent pas compromettre la rentabilité économique de l'entreprise mais, au contraire, contribuer à sa pérennité.

Celle-ci doit toujours être prise en compte dans la mise en œuvre de la démarche. De ce point de vue, l'objectif statutaire axé sur la connaissance fine des territoires constitue un levier indispensable au développement de l'entreprise. La décentralisation, la confiance et l'écoute locale sont identifiées comme des clés de succès par GOLDBECK."



Michael SIX
Repésentant du groupe GOLDBECK
Directeur Général GOLDBECK Allemagne
Chief Sustainability Officer (CSO)

1

LA MISSION DE GSE

Introduction

Un an et demi après l'intégration de notre raison d'être dans nos statuts, ce deuxième rapport s'attache à décrire le processus de déploiement de notre raison d'être. Il détaille la mise en œuvre opérationnelle de nos objectifs statutaires et les travaux effectués sur chacun de nos engagements au cours de l'exercice 2024/2025, c'est-à-dire du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, sur le périmètre France. En effet, si la mission et les objectifs statutaires concernent tout le Groupe GSE, leur déploiement s'est d'abord concentré sur la France.

La déclinaison de notre raison d'être et sa cohérence avec nos enjeux sont traduites dans le modèle de mission, qui constitue le référentiel des engagements de GSE et qui est présenté dans ce rapport.

C'est à la fois un outil de pilotage et de représentation de la manière dont GSE met en œuvre ses engagements de Société à Mission.

La mission de GSE doit être mise en perspective avec notre engagement de longue date dans les thématiques et enjeux du développement durable, propres à notre métier et à notre secteur d'activité.

Elle nous permet d'expliciter l'utilité et l'empreinte que GSE veut avoir sur la société et sur l'environnement et de renforcer nos engagements, afin de répondre aux enjeux inhérents à notre cœur de métier.

GSE continue également de déployer une stratégie et une feuille de route RSE adaptées, afin de s'assurer que nous sommes toujours responsables dans la manière dont l'entreprise opère.

Nous avons par ailleurs spécifiquement demandé aux membres du Comité de Mission de se prononcer sur la pertinence de notre modèle de mission au regard de nos activités, sur l'ambition des indicateurs et objectifs que nous nous sommes fixés ainsi que sur le caractère adapté des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Un avis spécifique par objectif statutaire a été apporté par les membres du Comité, en fonction de leurs domaines d'expertise et d'intérêt.

Le caractère pertinent de cette déclinaison est également audité par un Organisme Tiers Indépendant (OTI) qui vérifie le respect des objectifs statutaires, l'adéquation des moyens mis en œuvre et les résultats obtenus sur la période.

Il contrôle que les informations communiquées par l'entreprise sur sa mission sont sincères et fiables.



La mission

Notre raison d'être prend ses racines dans un constat : construire nécessite aujourd'hui de convaincre un grand nombre d'acteurs qui ont souvent des points de vue opposés, des intérêts divergents, ou qui sont confrontés à des objectifs qui peuvent être antagonistes : économiques, sociaux, environnementaux, etc.

GSE a modifié ses statuts le 28 juillet 2023, afin d'y intégrer sa mission, formulée de la manière suivante :

« GSE croit que les défis actuels nécessitent d'aller au-delà d'une vision binaire, qui cloisonne, oppose et divise. GSE veut trouver des terrains d'entente et d'action communs.

La raison d'être de GSE est de concevoir et bâtir dans le respect de la nature, de se développer en étant au service des territoires, de prospérer en prenant soin de l'humain.»

La Société entend générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités et auprès de son écosystème. Dans le cadre de cette démarche, les membres du Comité de Surveillance et le Président s'engagent à prendre en considération les conséquences sociales, sociétales et environnementales de leurs décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la Société.

Les objectifs sociaux et environnementaux que la Société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité, au sens de l'article L. 210-10 du Code de commerce, sont les suivants :

- Réduire l'impact environnemental des bâtiments et faire émerger de nouvelles solutions pour construire en harmonie avec le vivant,
- Mettre les activités de GSE au service du développement des territoires, par l'emploi, par les matériaux utilisés et par la création d'écosystèmes locaux,
- Agir en faveur des employés de GSE et de ceux de ses clients et fournisseurs, pour concilier pérennité économique, qualité de vie au travail et développement professionnel.



MANIFESTE

> Concevoir et bâtir dans le respect de la nature, se développer en étant au service des territoires, prospérer en prenant soin de l'humain

L'industrie du bâtiment est responsable de 38% des émissions de CO_2, de 35% de la demande énergétique mondiale, mais aussi d'atteinte à la biodiversité, d'artificialisation des sols, de production de déchets, d'extraction de ressources non-renouvelables.

Pourtant, notre activité est indissociable de nos modes de vie contemporains. Cette situation génère de plus en plus de débats et de clivages.

GSE

NOS **CONVICTIONS**

Les équipes de GSE ont la conviction que les défis actuels nécessitent de **dépasser ces contradictions** et d'adopter une nouvelle vision de l'acte de construire. Une vision qui requiert de **repenser nos méthodes et de mettre en œuvre des solutions concrètes**, afin de **prendre en compte les faits scientifiques** et de réduire nos impacts.

NOTRE **MISSION**

Notre mission nous engage à concevoir et construire des bâtiments économes en ressources s'intégrant au mieux dans leur écosystème naturel.

Elle nous engage à coopérer avec les territoires pour soutenir l'ancrage local de nos partenaires.

Elle nous engage à considérer à chaque étape de nos projets, le bien-être de l'ensemble des acteurs concernés.

Tout en nous efforçant de créer des conditions favorisant la prospérité pour tous.

Progresser vers la réalisation de notre mission, c'est intégrer les exigences de durabilité dans l'ensemble de nos prises de décisions.

Par cette démarche, nous invitons l'ensemble de nos parties prenantes à nous accompagner pour atteindre notre objectif : participer activement à la transformation durable de notre secteur d'activité.

Démarche collaborative

L'écriture de la raison d'être de GSE s'est inscrite dans un processus collaboratif de 18 mois. Une première démarche d'entretiens auprès de la direction et de collaborateurs, ainsi qu'auprès de parties prenantes externes (clients, sous-traitants, partenaires) a permis de faire émerger une formulation provisoire de la raison d'être.

Un processus itératif avec en particulier un atelier avec l'ensemble des membres du Comité de Direction de GSE a permis de l'affiner et de la présenter à notre actionnaire, la société GOLDBECK.

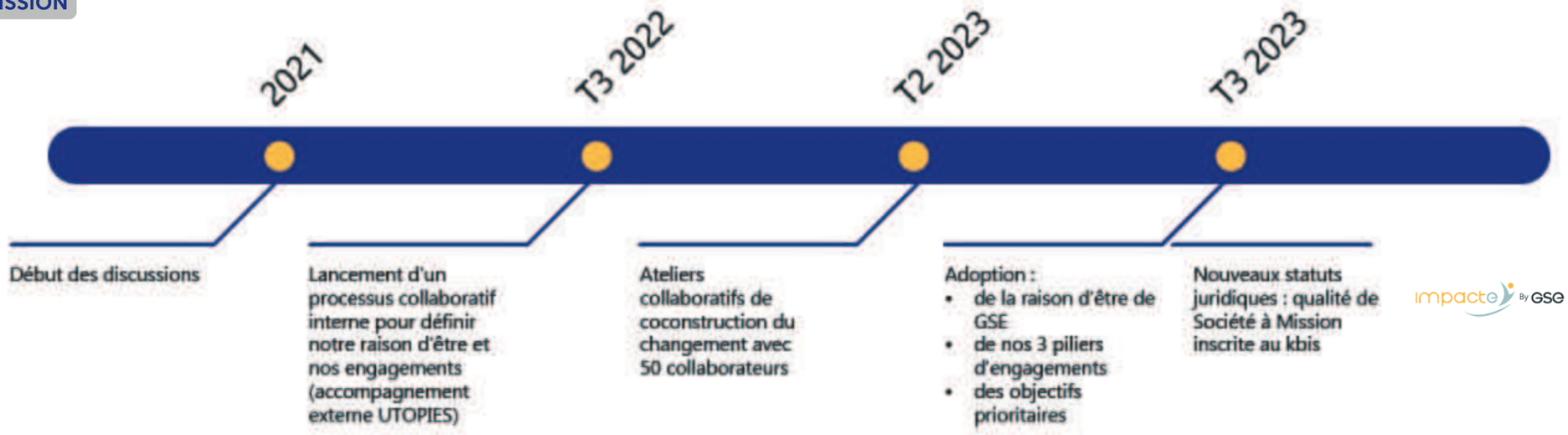
C'est un processus de vote interne auprès de près de 70 collaborateurs qui a permis de figer une formulation largement partagée.

Une fois les statuts déposés, le travail collaboratif a été poursuivi dans une véritable dynamique de conduite du changement : une marque interne, « IMPACTe », a été retenue pour ancrer la mission dans le quotidien professionnel des collaborateurs.

Un événement de lancement rassemblant l'ensemble des 650 collaborateurs du groupe a été orchestré en décembre 2023 afin de partager la démarche avec tous et faciliter l'appropriation de la raison d'être.

90 ambassadeurs nous aident à construire puis déployer dans un deuxième temps un programme à la fois ambitieux et réaliste. Ils sont à la fois représentants et relais de mobilisation des collaborateurs dans tous nos métiers et géographies.

LE PROCESSUS MIS EN ŒUVRE PAR GSE POUR OBTENIR LA QUALITÉ DE SOCIÉTÉ À MISSION





2

ORGANISATION ET PILOTAGE

Comité de Mission

GSE a choisi de se faire challenger dans sa démarche par un comité comportant un nombre important de personnalités qualifiées, ainsi que des représentants de l'entreprise, l'objectif étant que ce comité reflète la diversité des points de vue sur la durabilité de son modèle d'affaires : universitaires, aménageurs, représentants des collectivités.

Nous avons également cherché à nous appuyer sur des entreprises déjà engagées dans une démarche similaire ou en cours de réflexion, afin de nous enrichir de leur propre retour d'expérience.



Membres du Comité de Mission sur le chantier Dammann Frères - Dreux

Les membres internes



Michael SIX

Repésentant du groupe GOLDBECK
Directeur Général GOLDBECK Allemagne
Chief Sustainability Officer (CSO)



Muriel LECOU

Présidente du Comité de Mission
Directrice de la Transformation

Des experts externes pour nous challenger



Laurent GALDEMAS

Président EODD, Ingénieurs conseil
Président du SN2E



Cédric MALENGREAU

Crédit Mutuel - Arkea
Directeur du secrétariat Général



Elisabeth LAVILLE

Fondatrice et Directrice d'UTOPIES
Conseil en développement durable



Thierry RAYNA

Professeur Innovation responsable
Polytechnique



Marion PERRET-BLOIS

Urbaniste et écologue



Jean-Michel SCUITTO

Ex-Directeur RSE GSE



Julien FRAYSSE

Sous-préfet en charge du plan de Relance
2021 - 2022
Développeur Economique Territorial

Les membres conviés

Roland PAUL
Président de GSE

Céline FONTANA
Resp. du pôle bâtiment durable

Kati HERZOG
Directrice RSE du groupe GOLDBECK

Marc ESPOSITO
Directeur Innovation Groupe

Nils LAURIOL
Responsable RSE
Manager de la Mission

Fonctionnement

Conformément à la loi Pacte, un Comité de Mission a été mis en place par GSE ; son rôle et ses règles de constitution ont été précisés dans les statuts de l'entreprise.

Il est attendu de ce comité les fonctions suivantes :

- Rendre un avis consultatif sur la mise en œuvre de la mission, en s'assurant que les enjeux émergents auxquels l'entreprise fait face sont identifiés
- Apporter des idées et catalyser l'innovation pour nourrir la mise en œuvre de la mission
- Adopter, sur la base des informations communiquées par la Direction, un rapport joint au rapport de gestion, qu'il présente à l'Assemblée Générale
- Apprécier l'exécution des objectifs de la mission et échanger avec l'Organisme Tiers Indépendant lors de son audit bi-annuel
- Veiller au respect de la mission et disposer d'un droit de signalement auprès de la Direction le cas échéant
- Aider l'entreprise à éviter les potentielles crises et à traiter les dilemmes rencontrés au fur et à mesure du déploiement de la stratégie

Ce comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2024-2025.

Ces réunions ont permis de mieux faire connaître le groupe et son actionnaire GOLDBECK, ainsi que les enjeux clés de l'activité (réduction de l'artificialisation des sols, stratégie carbone) grâce à des interventions d'experts externes et internes.

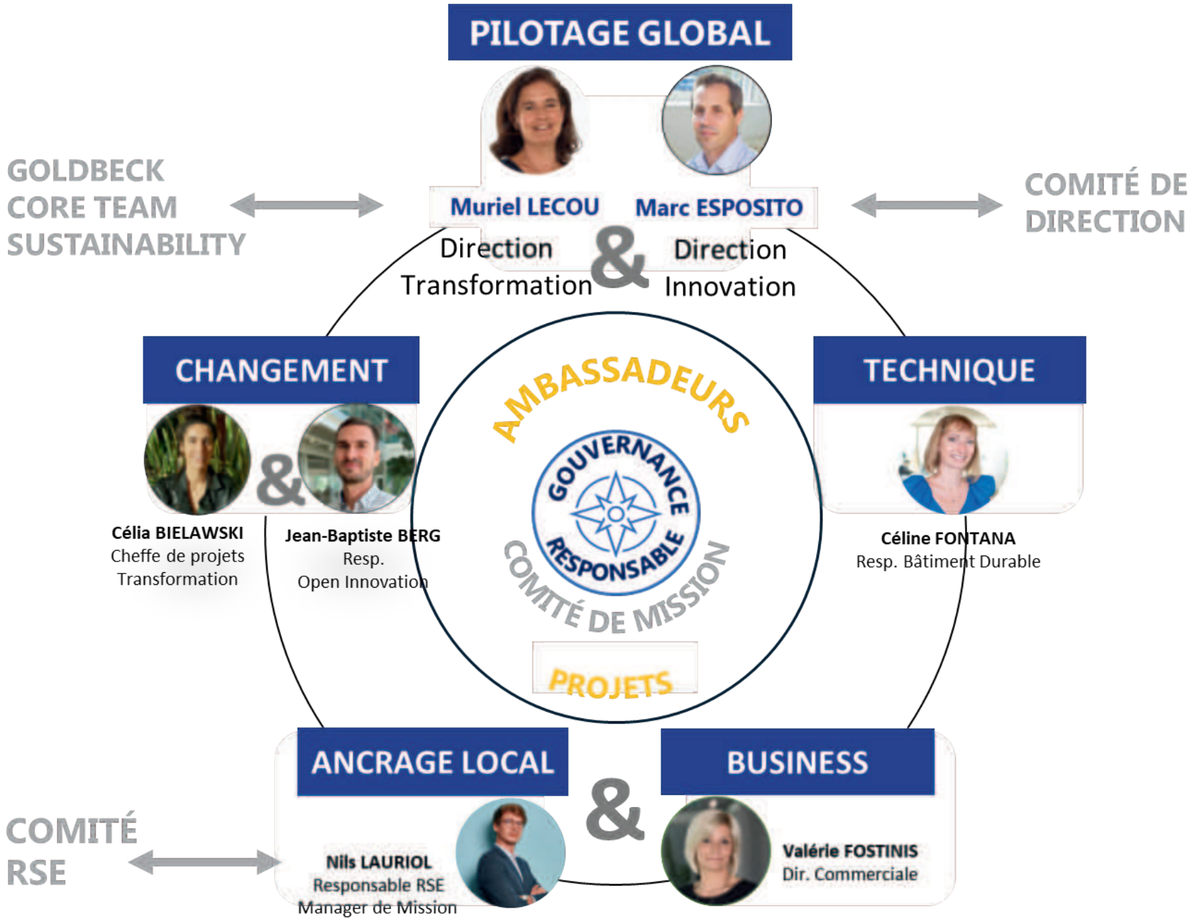
Ils ont permis de présenter régulièrement les avancées de la déclinaison des objectifs statutaires, le déploiement d'outils comme le Passeport IMPACTe, et l'intégration des critères ESG (Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance) dans les projets et formations (ex : fresque IMPACTe de GSE).

Une de ces réunions a fait l'objet d'une visite de chantier, afin de favoriser les interactions avec les équipes opérationnelles, permettant d'apporter une vision concrète de la mise en oeuvre des engagements, tout en recueillant des feedbacks utiles.

Enfin, lors du dernier comité de l'exercice, les membres ont partagé leur avis sur la cohérence du modèle de mission, l'ambition des objectifs et l'efficacité des actions, alimentant ainsi les ajustements stratégiques avant l'audit final.



Organisation opérationnelle



La clef de réussite du déploiement de la mission repose essentiellement sur la forte implication de la Direction Générale de GSE couplée à une mobilisation des collaborateurs de GSE pour représenter les besoins de l'ensemble des métiers et des zones géographiques de l'entreprise.

Le Comité de Pilotage est composé de responsables de l'entreprise émanant des Directions de la Transformation, de l'Innovation et du Commerce.

Il pilote l'ensemble de la démarche en interne et accompagne la mise en œuvre des engagements de la mission, de la réflexion à la réalisation des projets qui pourront être menés chaque année.

Le Responsable RSE de GSE, membre de la Direction de la Transformation, est également le Manager de la mission. Véritable chef d'orchestre, il s'assure de faire de la mission une réalité, en paroles et en actes.

Il a notamment pour responsabilités la construction et le pilotage du modèle de mission, l'animation des Comités de Mission, du Comité de Pilotage de la mission, et des Comités de Direction IMPACTe, la coordination des travaux portés par les responsables d'engagements, l'alignement entre la stratégie d'entreprise, la stratégie RSE et le modèle de mission, la coordination de la rédaction des rapports et de l'audit mission, et la diffusion de la mission auprès des collaborateurs.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Sur l'exercice 2024/2025 trois Comités de Direction dédiés aux travaux d'IMPACTe ont été organisés. Ils ont permis de valider et de suivre l'évolution des travaux de déclinaison opérationnelle de la mission :

- Les dispositifs mis en œuvre et les ressources mobilisées pour atteindre les objectifs de la mission
- Les stratégies et plans d'actions déployés
- Les indicateurs de suivi, les cibles et les trajectoires
- Le dispositif global de transformation et d'animation de la démarche

LES SPONSORS

Chacun des engagements est porté par un sponsor, membre du top management de l'entreprise, qui apporte une crédibilité managériale et un soutien politique à cet engagement.

Par exemple, l'engagement lié à la performance énergétique est porté par la Directrice Utilités Groupe, celui lié à l'ancrage territorial est porté par le Directeur du Développement Groupe, ou encore l'engagement lié au carbone est porté par le Directeur Financier Groupe.

LES AMBASSADEURS

Un réseau de 90 ambassadeurs a été mis en place à l'échelle du Groupe, afin d'en représenter la diversité fonctionnelle et géographique.

Leur rôle est de coconstruire et mettre en œuvre la transformation durable de GSE ; de s'assurer de la pertinence des changements pour nos différentes activités, agences ou pays ; d'entraîner l'ensemble de l'entreprise dans cette transformation en jouant un rôle de caisse de résonance de la démarche dans leur entité.

LES RESPONSABLES D'ENGAGEMENT

Chaque engagement est piloté par un responsable, qui a en charge d'animer un groupe de contributeurs permettant une approche systémique de ces engagements. Leur rôle est de trouver des solutions concrètes et créer les outils adaptés pour faire changer les pratiques opérationnelles de GSE.

Par un travail collaboratif, chacun de ces groupes formalise l'engagement dont il a la responsabilité, tant en termes d'objectif, de modalités de déploiement que de modalités de mesure.

Le responsable d'engagement est également le garant de la mise en œuvre de cet engagement au sein de GSE, dans le respect de la trajectoire. Il est le vecteur de la remontée des avancements de son groupe à l'équipe de pilotage, du suivi des objectifs qualitatifs et quantitatifs et de contribution en tant que de besoin à la préparation du rapport de mission et à l'audit par l'OTI.

Afin de coordonner les travaux portés par les responsables d'engagements, d'exploiter au maximum les synergies et de partager l'information et l'avancement des objectifs opérationnels, les responsables d'engagements sont réunis tous les deux à trois mois par le Manager de Mission, lors de réunions de coordinations.

LES CONTRIBUTEURS D'ENGAGEMENT

Ils sont membres d'un groupe de travail réuni autour d'un engagement et animé par un responsable d'engagement. Étant donné leur rôle dans l'entreprise et leur expertise, ils sont garants d'une conception et mise en œuvre cohérentes et pertinentes par rapport à la réalité du terrain.

Ils viennent de services différents au sein de l'entreprise et permettent de tester et d'intégrer les outils de pilotage dans les processus et fonctionnements existants, afin de ne pas alourdir le quotidien des équipes et de transformer durablement leurs pratiques.



3

LA MISE **EN ŒUVRE**

Modèle de mission

Concevoir et bâtir dans le respect de la nature, se développer en étant au service des territoires, prospérer en prenant soin de l'humain

Réduire l'impact environnemental des bâtiments et faire émerger de nouvelles solutions pour construire en harmonie avec le vivant	Mettre les activités de GSE au service du développement des territoires, par l'emploi, les matériaux utilisés et la création d'écosystèmes locaux	Agir en faveur des employés de GSE et de ceux de ses clients et fournisseurs, pour concilier pérennité économique, qualité de vie au travail et développement professionnel

PLAN D'ACTION

6 engagements & objectifs opérationnels :	4 engagements & objectifs opérationnels :	5 engagements & objectifs opérationnels :
BIODIVERSITÉ ARTIFICIALISATION DES SOLS RÉNOVATION CARBONE ÉNERGIE INNOVATION	ÉCONOMIE CIRCULAIRE ANCRAGE TERRITORIAL ACHATS LOCAUX INSERTION PROFESSIONNELLE	GOUVERNANCE RESPONSABLE ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT CONFORTS DES USAGERS QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL
6 indicateurs de suivi (cibles)	7 indicateurs de suivi (cibles)	5 indicateurs de suivi (cibles)

Le modèle de mission est un outil de représentation qui permet de mettre en avant les éléments constitutifs de la mission et leurs liens avec l'activité opérationnelle de l'entreprise grâce à une sélection d'objectifs, d'actions et d'indicateurs qui témoignent de sa mise en oeuvre dans l'entreprise.

Cette modélisation peut servir d'outil de pilotage et donne la cohérence d'ensemble entre les éléments statutaires de la mission et les moyens mis en oeuvre pour l'accomplir. Elle évoluera au cours du temps pour répondre à la dimension transformatrice et dynamique de la mission.

La raison d'être de GSE se décline en trois objectifs statutaires distincts, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels (engagements), constitués de plans d'actions, suivi par des indicateurs de performance dédiés, et évalués aux moyens de cibles à court, moyen et long terme.

Trajectoires

Les cibles à long terme ont été fixées à 2030, afin d'être alignées avec les objectifs de développement durable de l'ONU

CONCEVOIR ET BÂTIR DANS LE RESPECT DE LA NATURE

SE DÉVELOPPER EN ÉTANT AU SERVICE DES TERRITOIRES

PROSPÉRER EN PRENANT SOIN DE L'HUMAIN



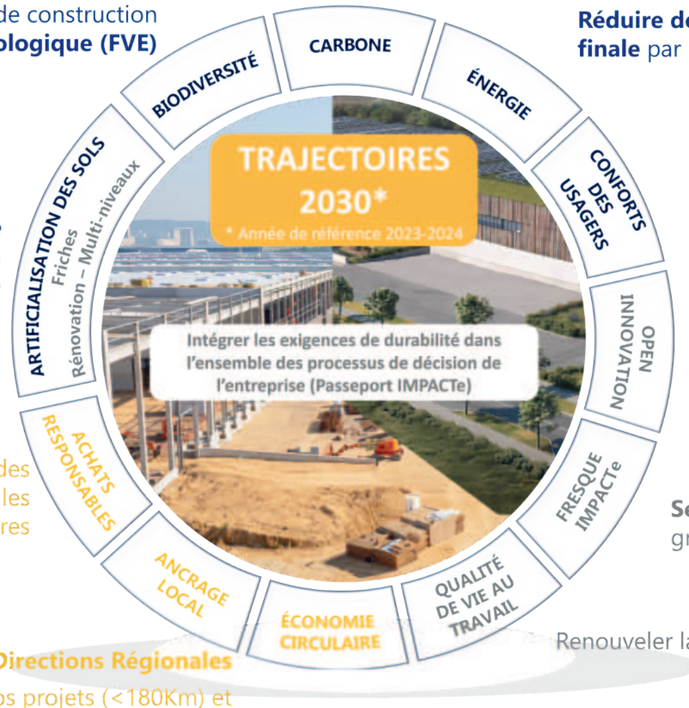
Réduire les émissions de CO2 **en conformité avec notre trajectoire carbone** (en cours de validation)

Viser 0 m² de construction sur des espaces à **Forte Valeur Écologique (FVE)**

Réduire de 40 % les consommations d'énergie finale par m² de bâtiments construits

Augmenter de 40% le coefficient d'efficacité foncière (grâce à la baisse de 30% de l'imperméabilisation nette liée à nos constructions)

Objectif en cours de définition



Généraliser 5 solutions innovantes dans nos pratiques constructives
Intégrer 15 innovations dans notre offre The Blue Suite ™

Évaluer au moins 80% des fournisseurs faisant partie des lots d'achats à forts enjeux de durabilité et accompagner les fournisseurs jugés prioritaires

Sensibiliser et former 100% des collaborateurs du groupe aux engagements de la mission

Renouveler la certification **Great Place To Work**

Nouer un partenariat lié à la mission dans **100% de nos Directions Régionales**

Faire appel à au moins 72% d'entreprises locales sur nos projets (<180Km) et **entre 7 et 11 entreprises Ultra-locales** (< 50Km)

Mettre en œuvre de l'insertion professionnelle sur 10 projets pilotes

Mettre en œuvre notre stratégie d'économie circulaire (en cours de définition)

Tous les objectifs opérationnels n'ont pas encore une trajectoire 2030 définie et validée, car les travaux sont toujours en cours, principalement en ce qui concerne la trajectoire carbone et le plan de transition, ainsi que la stratégie économie circulaire et sa déclinaison en objectifs chiffrés. Pour ces deux engagements, GSE a choisi de prendre plus de temps et se faire accompagner par des consultants externes.

Objectifs statutaires

La démarche engagée depuis que GSE a pris la qualité de Société à Mission a été premièrement centrée autour de la structuration de son organisation pour construire et déployer ses engagements opérationnels, au service de ses trois objectifs statutaires.



Les trois objectifs statutaires de la mission :

- **Réduire l'impact environnemental des bâtiments et faire émerger de nouvelles solutions pour construire en harmonie avec le vivant.**
- **Mettre les activités de GSE au service du développement des territoires, par l'emploi, les matériaux utilisés et la création d'écosystèmes locaux.**
- **Agir en faveur des employés de GSE et de ceux de ses clients et fournisseurs, pour concilier pérennité économique, qualité de vie au travail et développement professionnel.**

Dans les travaux de mise en œuvre de ces objectifs, et afin que les pratiques évoluent au sein de GSE et de son écosystème, l'entreprise travaille de façon transverse à 3 échelles :

Pour les clients :

- Par de nouvelles offres et solutions constructives, nouvelles conceptions des bâtiments, en proposant des outils d'analyse, de pilotage et des solutions techniques innovantes,
- Par la mise en place d'outils qui permettent d'identifier la valeur écologique des terrains de nos clients

Pour les collaborateurs :

- En intégrant les exigences environnementales et sociétales dans les processus de GSE,
- En mettant à disposition les outils permettant de piloter l'ensemble de nos engagements,
- En veillant à assurer une qualité de vie et des conditions de travail optimales, et facilitant la mise en œuvre de nos engagements

Pour les fournisseurs, sous-traitants et partenaires :

- En rendant les achats plus responsables,
- En les accompagnant et en les embarquant dans notre démarche de progrès

L'exercice 2024/25 a été celui de la mise en œuvre et de la déclinaison des objectifs statutaires au sein des processus opérationnels de GSE. Ces derniers sont suivis à l'aide d'indicateurs dédiés et pilotés via le déploiement d'outils intégrés aux pratiques et aux processus existants.

Appréciation du Comité de Mission sur notre mission et sa traduction opérationnelle

Afin d'élaborer l'avis critique des membres du Comité de Mission sur la mission de GSE, des entretiens individuels ont été menés avec chacun des membres externes par le Manager de Mission, en complément de ceux recueillis lors du dernier Comité de Mission de l'exercice 2024/2025. Ces entretiens ont eu pour objet de recueillir leur avis sur :

- La pertinence et l'ambition de la raison d'être et des objectifs statutaires
- La cohérence du modèle de mission et l'adéquation entre les objectifs et moyens mis en œuvre
- L'avancement et le respect des objectifs statutaires, l'atteinte des cibles au 31 mars 2025.

1. Avis global sur la démarche

La démarche de GSE autour de sa mission d'entreprise, traduite dans le projet de transformation IMPACTe est saluée unanimement par les membres du Comité. Ceux-ci mettent en avant sa pertinence, l'attention portée à sa traduction opérationnelle, l'organisation structurée mise en place, tout cela étant le signe d'un engagement sincère de GSE.

L'entreprise montre un vrai désir de contribuer positivement à la société, avec une réelle volonté de faire évoluer ses pratiques. L'implication de la Direction de la Transformation et les moyens déployé pour l'animation de la démarche contribuent à une forte adhésion interne. La sincérité et l'ambition du projet sont particulièrement remarquées, notamment pour une entreprise de la taille de GSE, confrontée à des impératifs de rentabilité.

2. Pertinence de la mission et des objectifs statutaires

La mission et les objectifs statutaires sont jugés comme très cohérents avec l'activité de GSE, y compris dans la capacité à aborder des sujets sensibles comme le défi de l'artificialisation des sols dans le secteur de la construction. Les objectifs statutaires abordent avec équilibre les enjeux techniques et humains, la maturité perçue variant selon les objectifs :

- GSE est perçue comme très mature sur le 1er objectif statutaire, avec une prise en compte des questions environnementales déjà intégrées dans ses activités et métiers.
- Le 2nd objectif statutaire portant sur la relation aux territoires est plus récent, mais les enjeux sont bien identifiés et une dynamique est lancée. Cette thématique est identifiée comme très transversale et essentielle pour la pérennité de l'activité.
- Le 3ème objectif statutaire, portant sur la dimension humaine de la transformation, est perçu comme une clef de voute du succès de la mission et déjà bien intégré par GSE.

Le Comité note l'importance de relier la mission à la prospérité économique de GSE, par exemple via l'écoute des besoins locaux, la recherche de leviers de différenciation ou encore, à terme, la réalisation de bâtiments à forte valeur ajoutée sociétale.

3. Pertinence des objectifs opérationnels, des cibles et indicateurs

Les objectifs opérationnels sont bien alignés avec les objectifs statutaires. Ils sont construits pour être de véritables leviers de transformation et « infuser » le sujet au sein de toute l'entreprise.
Les objectifs quantitatifs sont perçus comme des moteurs de progrès et le signe d'une ambition forte. Les indicateurs sont pertinents au regard des métiers de GSE et compte tenu des niveaux de maturité atteints sur les différentes thématiques. Leur formulation reflète la volonté d'opérationnaliser la démarche. Sur des sujets complexes comme l'achat local, le suivi quantitatif par projet permet d'affiner les analyses et sert à identifier des leviers concrets d'amélioration. Ces indicateurs et objectifs pourront être revus après une première phase de mise en œuvre.

4. Qualité du déploiement

Le déploiement est très clairement un point fort de GSE. L'entreprise possède une culture solide de mise en œuvre opérationnelle. Chaque engagement est traité comme un projet à part entière, avec une équipe mobilisée, des indicateurs, et des outils de pilotage. Le sponsoring est solide et les moyens semblent conséquents. Le périmètre actuel, centré sur la France, est justifié, mais certains membres soulignent que l'internationalisation des engagements pourra poser des défis dans la transposition d'objectifs très spécifique à l'échelle du Groupe.





3.1

BILAN OBJECTIF STATUTAIRE #1

Objectif statutaire #1

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES BÂTIMENTS ET FAIRE ÉMERGER DE NOUVELLES SOLUTIONS POUR CONSTRUIRE EN HARMONIE AVEC LE VIVANT.

GSE fait émerger de nouvelles solutions environnementales pour que l'évolution des espaces bâtis ne se fasse pas au détriment de la nature. En concertation avec ses clients, GSE s'engage à évaluer et à réduire l'impact environnemental des bâtiments conçus et à construire dans le respect du vivant.

Historiquement, cet objectif est au cœur de la stratégie de développement durable de GSE depuis la création de notre pôle Bâtiment durable en 2010.

FOCUS THE BLUE SUITE™

The Blue Suite™ a été créé par GSE pour répondre aux attentes de nos Clients qui ont des besoins complémentaires aux certifications environnementales : soit parce qu'ils veulent des solutions ciblées, pragmatiques, sans nécessité de reconnaissance externe, soit parce qu'ils veulent aller plus loin que les certifications environnementales avec la mise en place de solutions très innovantes.

The Blue Suite™ est une démarche innovante, pragmatique et flexible sur les thématiques carbone, performance énergétique, biodiversité, conforts et chantier à faible impact environnemental.

Nous proposons 3 niveaux d'ambitions distinctes et complémentaires avec des packages de solutions techniques et des gains carbone, énergétique et biodiversité pour des bâtiments exemples de GSE.

- Blue Building Essential intègre des solutions fiables et durables, garantissant une conformité environnementale renforcée,
- Blue Building Plus permet de réduire les coûts d'exploitation tout en intégrant des options d'énergies renouvelables et de matériaux décarbonés,
- Blue Building Premium présente le niveau de qualité environnemental le plus élevé grâce à la mise en place de solutions très innovantes.

Une flexibilité est ensuite possible au niveau des choix des solutions techniques, pour s'adapter aux enjeux du projet et aux attentes Client

GSE aborde cet objectif statutaire de manière très opérationnelle, avec une volonté sincère de progresser sur les enjeux clefs, notamment la biodiversité, le carbone, et la question de la pollution des milieux et des sols.

L'enjeu majeur consiste à sélectionner du foncier qui ne contribue pas à l'artificialisation, en résistant à l'usage de foncier constructible ne respectant pas ce critère. Cela implique une sensibilisation des maîtres d'ouvrage. Le cap fixé par GSE en la matière est clair et le processus de sélection des projets intégrant la Forte Valeur Ecologique des terrains va dans la bonne direction. La phase de test permettra d'ajuster la démarche.

Pour aller un cran plus loin, GSE pourrait travailler sur la renaturation des sols vivants. Il s'agit de redévelopper la biodiversité sur des sols pollués, en mettant l'accent sur la renaturation et la revitalisation de ces sols. Ce sujet nécessite la mise en œuvre d'une ingénierie spécifique.



Laurent
GALDEMAS

Cet objectif statutaire traite de l'équilibre entre les besoins humains, industriels et les limites planétaires. Il invite à rechercher des modèles d'affaires incarnant cet équilibre.

Les cibles définies par GSE sur cette thématique sont pertinentes, avec une juste prise en compte de l'épineux sujet qu'est l'artificialisation. GSE est à l'écoute des retours du Comité de Mission, ce qui fait progresser le sujet. La notion de Forte Valeur Ecologique pour identifier les espaces critiques pour la biodiversité permettra, par exemple, d'en tenir compte dans la décision de réaliser ou non un projet. Dans un second temps, GSE devra évaluer si les ressources internes (un seul écologue) sont suffisantes.



Marion
PERRET-BLOIS

Bilan au 31 Mars 2025

OBJECTIF OPÉRATIONNEL ET OBJECTIF 2030	CIBLE 2027 ET AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL	CIBLE 2025 ET STATUT (ATTEINT/NON ATTEINT)	FAITS MARQUANTS (AU 31 MARS 2025)	
Améliorer à chaque étape d'un projet, l'impact sur la biodiversité ***Objectif 2030 : Viser le 0 m² de construction sur espace naturel à forte valeur écologique (indicateur GSE mesuré via les fiches de contrôle qualité écologique des parcelles)***	Cible mars 2027 : 100% de projets analysés sous l'angle biodiversité 40%	Formalisation d'une fiche de contrôle qualité écologique parcelles et intégration d'un critère biodiversité dans nos outils de décision de lancement de projet	Formation, sensibilisation et accompagnement des équipes afin d'intégrer le sujet Biodiversité en amont du lancement des projets dans le cadre des revues d'activités mensuelles.	Mise à disposition d'outils d'aide à la décision, et audit des sites pour un suivi de tous les projets : • Fiche de contrôle qualité écologique des parcelles (dont la conclusion sera étudiée au Go/no GO) et définition de la Forte Valeur Ecologique (FVE) analysées et validées par les experts du Comité de Mission. • Définition et test d'un indicateur de coefficient de biodiversité.
Réduire l'artificialisation des sols en développant les friches et en améliorant l'efficacité foncière de nos projets ***Objectif 2030 : Augmenter de 40% le coefficient d'efficacité foncière***	Mars 2027 : Test des outils et indicateurs, ainsi que définition des objectifs 2030 50%	Création d'un indicateur commercial pour l'identification des parcelles anthropiques sur les territoires	Développement de la connaissance des projets sur friche et professionnalisation des équipes : accompagnement business via le développement de méthodes adaptées permettant une bonne évaluation environnementale des projets, un meilleur service et une orientation clients à valeur ajoutée. Développement d'outils dédiés au développement des friches : indicateur pour l'identification des parcelles anthropisée des territoires.	Il a pour vocation de réaliser un inventaire des parcelles anthropisées du territoire, et à identifier les stratégies, approches et techniques (y compris commerciales) à développer pour la réalisation de projets sur ces parcelles. Cet outil est en test sur la région Bourgogne Franche-Comté.
		Création et test de l'indicateur d'efficacité foncière sur 10 projets	Développement et suivi des solutions techniques permettant de mesurer et de réduire l'artificialisation des sols, en soutien aux BUs : création et test de l'indicateur d'efficacité foncière, et intégration au passeport IMPACTe.	Travaux de promotion des offres multi-niveaux (marketing et évènementiel : matinales techniques, podcasts).

Bilan au 31 Mars 2025

OBJECTIF OPÉRATIONNEL ET OBJECTIF 2030	CIBLE 2027 ET AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL	CIBLE 2025 ET STATUT (ATTEINT/NON ATTEINT)	FAITS MARQUANTS (AU 31 MARS 2025)
Développer la rénovation, pour réduire l'artificialisation des sols ***Objectif 2030 : Rénover une surface minimale de 210 000 m***	Mars 2027 : Rénover une surface minimale de 100 000 m² 50%	Création des activités rénovations dans chaque BU et affectation de ressources dédiées ✓	Structuration et développement de l'offre rénovation GSE France : • Création d'activités dédiées à la rénovation au sein des BUs et mise en place des processus de suivi et de développement adaptés. • Une offre Rénovation est en cours de développement et des projets ont déjà démarré au sein de chaque Business Unit de GSE.
Evaluer et réduire l'empreinte carbone de l'entreprise et de ses projets en conformité avec une trajectoire climatique alignée avec les accords de Paris ***Objectif 2030 en cours de validation***	Mars 2027 : réalisation du bilan carbone annuel et suivi de la trajectoire carbone 50%	Définition de la trajectoire basée sur la science ✗	Bilan carbone 2023/24 sur les 3 scopes réalisé avec l'aide d'un prestataire. Trajectoire de décarbonation définie sur les 3 scopes : • Trajectoire de décarbonation Scope 1&2 et plan de transition basé principalement sur la flotte de véhicule et les consommations d'énergie sur chantier • Trajectoire de décarbonation Scope 3 et plan de transition associé aux émissions liées aux bâtiments (partie matériaux - scope 3 amont - et partie consommations énergétiques - scope 3 aval) La trajectoire scope 3 amont est basée sur une étude poussée et détaillée du potentiel de décarbonation des matériaux et des fournisseurs de GSE, réalisée avec un cabinet externe spécialisé. Les objectifs chiffrés associés à ces trajectoires sont en cours de validation.
Favoriser la réduction des consommations énergétiques, la production d'énergies renouvelables et l'auto-consommation de nos clients ***Objectif 2030 : Réduire de 40% les consommations estimées d'énergie finale des bâtiments GSE (par rapport à 2023/2024)***	Mars 2027 : déploiement du plan d'action de réduction des consommations estimées d'énergie finale des bâtiments GSE 60%	Test de l'outil quick energy sur 10 projets ✓	Lancement du Groupe de travail dédié à la performance énergétique des bâtiments. Deux axes de travail ont été définis : 1. Réduction des consommations énergétiques 2. Augmentation de la part d'énergies renouvelables et de récupération dans nos constructions. Mesure de la performance énergétique estimée des bâtiments avec notre outil interne (quick energy), intégré au Passeport IMPACTe, et testé sur 10 projets au 31/03/25

Bilan au 31 Mars 2025

OBJECTIF OPÉRATIONNEL ET OBJECTIF 2030	CIBLE 2027 ET AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL	CIBLE 2025 ET STATUT (ATTEINT/NON ATTEINT)	FAITS MARQUANTS (AU 31 MARS 2025)
Investir dans le développement de nouvelles solutions constructives conciliant nature et bâtiment ***Objectif 2030 : 5 solutions généralisées (depuis 2023/2024)***	Mars 2027 : Généralisation d'une solution durable 	Généralisation d'une solution durable par an 	Création d'un fonds innovation pour palier au surcoût lié au test de solutions innovantes à hauteur de 50% par rapport au coût d'une solution classique. • Développement et suivi d'acteurs innovants pour le sourcing de solutions durables. • Mise en place d'un processus d'innovation durable permettant d'accélérer les tests sur les projets. • Mise en place d'un groupe de réflexion pour le co-développement de solutions non matures. • Animation et promotion de la démarche auprès des clients et sous-traitants Après la généralisation du Dallage Bas carbone, le Comité de Direction de GSE a validé la généralisation d'une solution de suivi et de gestion des déchets de chantiers. Sur l'exercice 2024/2025, 11 solutions ont été testées et intégrées à l'offre The Blue Suite™ de GSE et 11 projets ont intégré au moins une solution durable innovante.

Sur cet objectif statutaire, 2024/2025 a vu la mobilisation d'une soixantaine d'ambassadeurs répartis en 8 groupes de travail permettant d'avoir des regards croisés sur des solutions, de fixer des objectifs et des indicateurs de mesure précis, et de construire des outils concrets pour faire évoluer les pratiques quotidiennes de GSE.



3.2

BILAN OBJECTIF STATUTAIRE #2

Objectif statutaire #2

METTRE LES ACTIVITÉS DE GSE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, PAR L'EMPLOI, LES MATÉRIAUX UTILISÉS ET LA CRÉATION D'ÉCOSYSTÈMES LOCAUX.

GSE souhaite que son développement économique soit mis au service des territoires. En soutenant l'emploi local, l'utilisation de matériaux locaux, en associant ses clients, ses fournisseurs et sous-traitants, et en répondant aux attentes des parties prenantes des territoires, GSE veut contribuer activement à l'économie locale.

Le renforcement de son ancrage au sein d'un écosystème territorial vise à partager de façon régulière avec les instances locales, les problématiques communes et trouver ensemble des solutions aux enjeux locaux, tant du côté des entreprises que dans l'écosystème associatif ou les collectivités.

Cet objectif statutaire dépasse la chaîne de valeur économique directe du groupe, pour prendre en compte également les actions sociales locales menées par l'entreprise, qui constitue aussi l'opportunité pour les collaborateurs de mieux s'intégrer dans les tissus locaux en devenant des acteurs de la Cité.

Depuis les travaux de décentralisation réalisés par GSE en 2020, avec la création de 8 Directions Régionales, dont une dizaine d'implantations maillant le territoire national, nos équipes locales n'ont cessé de se renforcer.

GSE s'appuie continuellement sur ses Directions Régionales pour déployer ses engagements dans les territoires : économie circulaire, achats locaux et ultra-locaux, insertion, et développement de l'écoute des territoires et de leurs enjeux.

Ce pilier est celui sur lequel un fort travail de structuration est encore nécessaire, pour agréger les besoins des parties prenantes de GSE dans les territoires et de ses opérations afin d'élaborer un plan d'action pertinent et de définir des indicateurs de création de valeur socio-économique adaptés au rôle de GSE au sein des territoires.

A cet effet, un travail collaboratif de long terme est mené avec nos organisations régionales, nos Business Unit (BU) et nos parties prenantes afin de construire une feuille de route partagée, à la fois commune aux différents territoires d'implantation et d'action de GSE, tout en étant spécifique à chacun d'entre eux.

Les objectifs et trajectoires sont également déclinés de manière à être cohérents et adaptés aux spécificités des activités de chaque business Unit (BU).

La prise en compte des spécificités territoriales s'applique à l'ensemble des engagements de GSE, en ne se limitant pas aux sujets sociétaux : l'artificialisation des sols et l'économie circulaire ne peuvent ainsi se traiter qu'à une échelle locale et GSE en a conscience.
D'une part, il y a la nécessité d'adapter les engagements aux spécificités des territoires, en prenant en compte les besoins et les contraintes locales pour développer des actions adaptées et efficaces.

D'autre part, GSE peut renforcer son rôle de leadership dans les territoires, en contribuant par exemple à développer des « écosystèmes circulaires » au fil des projets. Bien que l'innovation ne soit pas dans cet objectif statutaire, une approche territoriale de l'innovation permettrait de soutenir les startups locales, de développer la compétitivité des territoires tout en apportant de nouvelles solutions à GSE.



Julien
FRAYSSE

L'ancrage territorial doit permettre à GSE de se différencier, via notamment le recours à des indicateurs spécifiques de création de valeur locale, tels que l'empreinte socio-économique. A cet effet, les travaux de traitement et d'amélioration de la mesure de la performance et de la qualité de la donnée extra-financière doivent être poursuivis.

Pour que cette différenciation soit effective, il est essentiel que les opérationnels (ex : ingénieurs projet), s'approprient cette notion d'ancrage local et aient une meilleure compréhension des enjeux locaux.

L'ancrage territorial ne doit pas être limité aux équipes commerciales ou au développement : les acteurs de terrain doivent pouvoir identifier, comprendre et répondre aux attentes locales. La décentralisation, ainsi que l'existence d'un réseau régional solide, sont des atouts majeurs que GSE doit continuer de renforcer et valoriser.



Jean-Michel
SCUITTO

Comprendre les écosystèmes et les enjeux locaux est essentiel pour gagner la confiance des clients. GSE doit poursuivre l'évolution de sa stratégie et de son organisation pour aller à la rencontre des territoires. Elle gagnerait également à affiner ce qu'elle entend par « territoire ». La définition et la formalisation de processus d'ancrage territorial, plus récents que les processus métiers, est essentielle mais complexe, et peut parfois soulever des défis culturels internes.

GSE peut devenir un acteur central des territoires en mettant ses expertises au service de problématiques telles que la rareté du foncier, la gestion des friches, la biodiversité ou la concertation citoyenne. L'économie circulaire, souvent évoquée mais encore peu structurée, pourrait représenter un axe fort de cette dynamique, notamment en raison de sa forte dimension locale.



Cédric
MALENGREAU

Bilan au 31 Mars 2025

OBJECTIF OPÉRATIONNEL ET OBJECTIF 2030	CIBLE 2027 ET AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL	CIBLE 2025 ET STATUT (ATTEINT/NON ATTEINT)	FAITS MARQUANTS (AU 31 MARS 2025)
Favoriser l'économie circulaire sur nos projets ***Objectif 2030 en cours de définition***	Objectifs à mars 2027 encore en cours de définition	Formaliser et diffuser un guide de bonnes pratiques de réemploi sur les projets 	Après avoir recruté un doctorant pour mener des recherches sur l'application de l'économie circulaire sur nos projets, et monté un groupe de travail transverse dédié à la mise en œuvre d'une stratégie d'économie circulaire (avec comme focus le réemploi), GSE a poursuivi ses travaux par la sélection d'un bureau d'étude pour la définition d'une stratégie d'EC (Economie Circulaire), la création d'un plan d'actions, les outils et le test de solutions circulaires sur nos projets sur deux territoires pilotes : Auvergne Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine. Ces expérimentations sur les territoires permettront de généraliser les meilleures pratiques, et de créer les outils les plus adaptés (réseau d'acteurs à mobiliser sur les territoires, par filières et par lot d'achats, veille technique et réglementaire partagée, etc.). GSE a également validé et diffusé le guide de bonnes pratiques du réemploi auprès de toutes les équipes, et désigné un référent pour les accompagner dans cette démarche.
Mettre en place une organisation favorisant l'écoute et l'ancrage de GSE dans les territoires ***Objectif 2030 : 100% des régions ont mis en place un plan d'action pour l'ancrage territorial***	Mars 2027 : 100% des régions ont mis en oeuvre un partenariat en lien avec la mission avec un acteur du territoire 	Démarche (méthode) d'ancrage territorial formalisée et plan d'animation associé 	GSE a travaillé à la définition d'une ambition et d'une méthode d'ancrage territorial. Ces travaux ont permis de construire une vision partagée en interne sur les enjeux et modalités de l'ancrage local de GSE et la capacité du groupe à accompagner ses clients pour avoir un impact positif dans les territoires. La méthode d'ancrage territorial est formalisée et le plan d'animation associé est en cours de déploiement auprès des équipes. Elle consiste à qualifier les acteurs nationaux et régionaux répondant aux enjeux d'ancrage territorial, à identifier les enjeux sur lesquels GSE peut exercer une influence positive et intégrer les données dans les outils existants (CRM, outils marketing et de la satisfaction Clients). Afin d'atteindre ses objectifs en matière d'impact sociétal, GSE travaille également au déploiement des actions sociales locales au niveau des Directions Régionales : Diffusion de questionnaires afin de connaitre les attentes des collaborateurs en région en matière d'engagement sociétal, et présentation des résultats en réunions de Directions Régionales planifiées sur 2025. Au 31/03/2025 : 4 Directions Régionales ont mis en œuvre un partenariat ayant un impact sociétal sur le territoire - Lille (ARELI), Avignon (FACE), Lyon (FACE), Bordeaux (Plantons pour l'Avenir)

Bilan au 31 Mars 2025

OBJECTIF OPÉRATIONNEL ET OBJECTIF 2030	CIBLE 2027 ET AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL	CIBLE 2025 ET STATUT (ATTEINT/NON ATTEINT)	FAITS MARQUANTS (AU 31 MARS 2025)
Achats responsables : Favoriser l'insertion sur nos chantiers ***Objectif 2030 en cours de définition***	Mars 2027 : Mise en place de dix projets pilotes contenant des heures d'insertion sur les chantiers 50%	Nomination d'une référente insertion et réalisation du guide de bonnes pratiques pour l'insertion sur les chantiers	Le plan d'action pour le développement de l'insertion sur les projets de GSE a poursuivi son cours, notamment via : • la nomination d'une référente insertion. • la réalisation d'un diagnostic insertion sur une dizaine de chantiers. • la réalisation et diffusion d'un guide de bonnes pratiques et la définition d'une méthodologie de déploiement de l'insertion sur les projets.
Achats responsables : favoriser une chaîne d'approvisionnement régionale ***Objectif 2030 : 72% d'entreprises locales en moyenne sur l'ensemble des projets (BU* Logistique, hors parkings)*** ****Business Unit***	Mars 2027 : 60% d'entreprises locales en moyenne sur l'ensemble des projets (BU Logistique, hors parkings) 50%	54% d'entreprises locales en moyenne sur l'ensemble des projets (BU Logistique, hors parkings)	**Faits marquants au 31 mars dans le cadre de la démarche de développement des achats locaux de GSE :** • Réalisation d'une étude sur les achats locaux et diffusion des résultats et bonnes pratiques. • Construction d'un module de pilotage des achats locaux dans l'outil de gestion fournisseurs (SRM) à destination des équipes projet : carte interactive avec distances sous-traitants/chantiers. • Accompagnement des équipes et mise à jour de la formation Achats en y intégrant ce sujet. • Tests en cours pour le déploiement de référents achats locaux dans les Directions Régionales Ile de France et Haut de France.

RESULTATS 2025
55,1% d'entreprises locales en moyenne sur l'ensemble des projets (BU Logistique, hors parkings)

Local : distance entre entreprise et chantier inférieure à 180km
Ultra-local : distance entre entreprise et chantier inférieure à 50km

Bilan au 31 Mars 2025

OBJECTIF OPÉRATIONNEL ET OBJECTIF 2030	CIBLE 2027 ET AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL	CIBLE 2025 ET STATUT (ATTEINT/NON ATTEINT)	RESULTATS 2025
Objectif 2030 : 7 entreprises ultra-locales en moyenne sur l'ensemble des projets (BU Logistique)	Mars 2027 : 6 entreprises ultra-locales en moyenne sur l'ensemble des projets (BU Logistique - hors parkings) 	5 entreprises ultra-locales en moyenne sur l'ensemble des projets (BU Logistique)	5,53 entreprises ultra-locales en moyenne sur l'ensemble des projets (BU Logistique)
Objectif 2030 : 80 % d'entreprises locales en moyenne sur l'ensemble des projets (BU Régions – hors parkings)*	Mars 2027 : 68 % d'entreprises locales en moyenne sur l'ensemble des projets (BU Régions – hors parkings*) 	63% d'entreprises locales en moyenne sur l'ensemble des projets (BU Régions – hors Parkings)	73% d'entreprises locales en moyenne sur l'ensemble des projets (BU Régions – hors parking)
Objectif 2030 : 11 entreprises ultra-locales en moyenne sur l'ensemble des projets (BU Régions – hors Parkings)	10 entreprises ultra-locales en moyenne sur l'ensemble des projets (BU Régions – hors parkings) 	9 entreprises ultra-locales en moyenne sur l'ensemble des projets (BU Régions – hors Parkings)	9,61 entreprises ultra-locales en moyenne sur l'ensemble des projets (BU Régions – Hors parking)

Local : distance entre entreprise et chantier inférieure à 180km
Ultra-local : distance entre entreprise et chantier inférieure à 50km

*Les parkings sont des produits préfabriqués par Goldbeck en Allemagne, sans action possible pour favoriser les achats locaux. Ils ont donc été retirés de l'analyse.



3.3

BILAN OBJECTIF STATUTAIRE #3

Objectif statutaire #3

AGIR EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE GSE ET DE CEUX DE SES CLIENTS ET FOURNISSEURS, POUR CONCILIER PÉRENNITÉ ÉCONOMIQUE, QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL.

GSE défend une vision de l'entreprise centrée sur l'humain, en s'engageant pour la formation de ses collaborateurs et en développant un environnement de travail inclusif et une culture du dialogue. Cette attention au bien-être s'applique à l'ensemble de la chaîne de valeur et s'incarne dans les offres de GSE et dans sa relation avec ses fournisseurs et sous-traitants.

GSE accorde une grande importance au bien-être de ses collaborateurs, tant en termes de cadre et de conditions de travail que de leur mobilisation dans la vie de l'entreprise.

Cette démarche de changement en interne, qui a débuté avec le recrutement interne des ambassadeurs, l'embarquement de l'ensemble des collaborateurs, la mise en place de groupes de travail dédiés à chacun des engagements pour élaborer un plan d'action et des indicateurs mesurables, s'est renforcée au fil des mois.

Elle s'appuie sur un dispositif de pilotage de la conduite du changement dédié visant à :

- Mettre en place un socle commun de formation adapté à chaque service
- Garantir la cohérence des actions de formation et de communication IMPACTe
- Animer le réseau d'ambassadeurs et la thématique IMPACTe au sein de GSE
- Proposer et mettre en œuvre des dispositifs d'incitation à l'action
- Intégrer les sujets de durabilité dans les processus de décision, les routines managériales et dans les choix de solutions mises en place dans les projets.

GSE a également acquis un savoir-faire en matière d'aménagement des bureaux pour le bien-être des équipes et souhaite le renforcer pour tous les types de bâtiments (entreprises, usines, etc.). L'objectif est de développer une approche orientée « utilisateurs » (confort, ergonomie), y compris au-delà des espaces bureaux, et partager l'approche avec nos clients.

GSE tire parti d'un dispositif solide de conduite du changement, grâce à l'implication précoce de la Direction de la Transformation. Cette structuration permet un passage crédible de l'intention à l'action.

Au-delà de son propre périmètre, GSE pourrait mesurer sa capacité à embarquer ses clients, à travers des indicateurs d'influence concrets, par exemple : la part du chiffre d'affaires issue de projets labellisés ou accompagnés via la Blue Suite™, ou encore la part des projets intégrant des exigences environnementales supérieures aux normes. Ce qui manque encore, c'est une mesure claire de l'influence réelle de GSE sur ses clients et sa chaîne de valeur.

Afin d'accroitre cette mobilisation interne et externe, GSE pourrait formuler un récit mobilisateur permettant de mieux valoriser son positionnement et la spécificité de ses engagements.



Elisabeth **LAVILLE**

La gouvernance du Comité de Mission de GSE est pertinente. Elle pourrait être enrichie par un Comité de parties prenantes, à l'échelle de l'entreprise comme à celle des projets, facilitant les échanges et consensus entre parties prenantes et au-delà des échanges bilatéraux.

Il y a une véritable volonté d'opérationnaliser les objectifs de la mission, ce qui est bien incarné par les femmes et les hommes de GSE. L'obstacle traditionnel est celui de transformer la prise de décision dans l'entreprise. Les collaborateurs dont le métier va être transformé doivent être impliqués dès la conception de la feuille de route. Cette implication dans la mise en œuvre doit être encore renforcée, afin d'anticiper les freins liés aux coûts et d'impliquer davantage les équipes dans la définition des objectifs.



Thierry **RAYNA**

Bilan au 31 Mars 2025

OBJECTIF OPÉRATIONNEL ET OBJECTIF 2030	CIBLE 2027 ET AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL	CIBLE 2025 ET STATUT (ATTEINT/NON ATTEINT)	FAITS MARQUANTS (AU 31 MARS 2025)
Intégrer des exigences de durabilité dans l'ensemble des processus d'évaluation et de décision de l'entreprise ***Objectif 2030 : extension du passeport en version simplifiée à l'étape GO /no GO (Groupe)***	Mars 2027 : 100% des projets signés ont rempli le passeport IMPACTe (France) 	Test du passeport IMPACTe sur au moins 10 projets 	Elaboration et déploiement d'un outil pour mesurer et évaluer la performance durable de nos projets selon nos 11 engagements prioritaires : le Passeport IMPACTe. ***Objectif : prendre conscience et améliorer la performance environnementale et sociétale de nos projets.*** Au 31 mars 2025, le passeport IMPACTe a été testé sur 16 projets. La phase de test a conduit à de nombreuses adaptations des questions. Une évolution majeure est à noter : sur la partie carbone, il a été décidé de séparer la partie "matériaux" (embodied carbon) des consommations estimées des bâtiments une fois construits (operational carbon). Le déploiement du Passeport IMPACTe à l'échelle nationale débutera en juin 2025 et du Groupe en 2026.
Former et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux engagements IMPACTe de GSE ***Objectif 2030 : 100% des collaborateurs sensibilisés aux enjeux IMPACTe (Groupe)***	Mars 2027 : 100% des collaborateurs sensibilisés aux enjeux IMPACTe 	Finalisation et test de l'outil de sensibilisation auprès des collaborateurs 	Outils (Fresque GSE) finalisé et testé auprès de collaborateurs, de membres du Codir et du Comité de Mission. Le plan de déploiement sur 2025 est finalisé. Les formations des 21 animateurs et référents techniques démarrent en mai et les premières fresques seront organisées en juin 2025. Les Ambassadeurs GSE ont été réunis 3 fois en 2024/25. Ces réunions ont permis de continuer d'animer la démarche en diffusant de l'information sur l'avancée de nos engagements auprès des collaborateurs. Enfin, les responsables d'engagements ont été réunis 6 fois au cours de réunions de coordinations. Ces réunions permettent d'impulser et d'animer la démarche de progrès, de partager des bonnes pratiques, et de créer des synergies entre les différents groupes de travail. Elles permettent également aux Responsables d'engagement de mieux valoriser leurs travaux auprès des ambassadeurs et des collaborateurs.

Bilan au 31 Mars 2025

OBJECTIF OPÉRATIONNEL ET OBJECTIF 2030	CIBLE 2027 ET AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL	CIBLE 2025 ET STATUT (ATTEINT/NON ATTEINT)	FAITS MARQUANTS (AU 31 MARS 2025)
Concevoir des bâtiments qui favorisent la santé et le bien-être des utilisateurs, y compris dans les espaces industriels et logistiques ***Objectif 2030 en cours de définition***	Cible à mars 2027 en cours de définition	Intégration d'aspects liés au confort dans le passeport IMPACTe ✓	Lancement d'un GT dédié intégrant les équipes Design et Bâtiment Durable, afin de favoriser la santé et le bien être des utilisateurs, y compris dans les espaces industriels et logistiques Les aspects liés au confort sont intégrés au passeport IMPACTe et testés sur 16 projets : le nombre de critères de mesure du confort a été augmenté afin de mieux traiter les différents types de confort (ajout des aspects suivants : acoustique, qualité de l'air, équipements et services). 3 actions phares à mettre en œuvre à moyen terme ont été définies par le Groupe de travail : 1. Mesurer et suivi les notations du passeport IMPACTe (aspect confort) 2. Améliorer la diffusion des bonnes pratiques de confort 3. Créer un guide à destination des utilisateurs des bâtiments.
Favoriser le bien-être des salariés (physique et mental), et l'équilibre vie privée / vie professionnelle ***Objectif 2030 : renouvellement de la certification Great Place to Work***	Mars 2027 : renouvellement de la certification Great Place to Work 90%	Obtention de la certification Great Place to Work ✓	GSE a obtenu la certification Great Place to Work et est entrée dans le palmarès "best Workplace 2025" • Un plan d'actions a été mis en œuvre pour donner suite aux résultats de l'enquête. • Une page intranet dédiée à la Qualité de Vie au Travail, regroupant toutes les initiatives et avantages collaborateurs a été créée.
Intégrer des critères RSE dans la politique achat et encourager l'amélioration des pratiques de nos fournisseurs ***Objectif 2030 : Évaluation RSE de 80% des fournisseurs faisant partie des lots d'achats à forts enjeux de durabilité et accompagnement des fournisseurs identifiés comme prioritaires***	Mars 2027 : Evaluation RSE* de 80% des fournisseurs faisant partie des lots d'achats à très fort enjeu de durabilité et accompagnement des fournisseurs prioritaires 10%	Formalisation d'une politique achats responsables ✓	Le Groupe de travail achats responsables s'est réuni 12 fois sur l'année 2024/25, et a permis les actions suivantes : • Réalisation de la cartographie des risques RSE et business de nos achats par lot de construction. • Politique achats responsables formalisée et en partie basée sur les résultats de la cartographie des risques RSE et business de nos catégories d'achats • Plan d'action associé (construction des évaluations RSE et revue de la cartographie des risques RSE avec nos fournisseurs, stratégie de diffusion, accompagnement RSE fournisseurs) en cours de réalisation. • Construction d'outils de sensibilisation interne : « check list » achats intégrant la RSE pour les recalages techniques (appels d'offres fournisseurs), mise à jour de la formation achats avec des notions d'achats responsables, intégration des notes des évaluations RSE aux fiches fournisseurs du SRM)

4

AVIS
DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Avis de l'organisme tiers indépendant relatif à la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

SAS GSE
Parc d'activités, 310 allée de la Chartreuse
84000 Avignon

Aux associés,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») accrédité par le COFRAC validation/vérification sous le numéro 3-2190 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relatives à la période allant du 29/08/2023 au 31/03/2025, joints aux rapports de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Contexte

La SAS GSE a pris la qualité de société à mission en août 2023. Le périmètre de déploiement opérationnel de la mission porte à ce stade sur le périmètre France du groupe GSE. Le déploiement de la mission est en cours à l'international.
Un premier rapport du comité de mission a été rédigé sur l'exercice clos au 31/03/2024 et un second rapport sur l'exercice clos au 31/03/2025.
Il s'agit de la première vérification par l'organisme tiers indépendant.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification[1] :
- le lien entre la raison d'être inscrite dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission ;
- les conclusions favorables du comité de mission sur la pertinence des objectifs ;
- la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs ;
- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;
- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;

par conséquent,
- la société GSE respecte chacune des conditions de l'article L. 210-10 lui permettant de faire état de la qualité de société à mission ;
- la société GSE respecte les objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnés pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :
- La présidente du comité de mission est la directrice de la transformation du groupe.
- La formulation de la mission est un peu générique. Le dernier objectif statutaire « Agir en faveur des employés de GSE et de ceux de ses clients et fournisseurs, pour concilier pérennité économique, qualité de vie au travail et développement professionnel » relève davantage d'une démarche RSE.
- La déclinaison opérationnelle de l'objectif statutaire « Agir en faveur des employés de GSE et de ceux de ses clients et fournisseurs, pour concilier pérennité économique, qualité de vie au travail et développement professionnel » est partielle : les actions en faveur des fournisseurs et du développement professionnel des collaborateurs sont peu explicitées dans la déclinaison opérationnelle mais l'entité mène des actions en ce sens qui ne sont pas identifiées dans le modèle de mission.
- L'entité a créé des outils dédiés pour déployer opérationnellement et suivre sa mission.

[1] La société a pour raison d'être :
Concevoir et bâtir dans le respect de la nature, se développer en étant au service des territoires, prospérer en prenant soin de l'humain.
Et pour objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts :
- Réduire l'impact environnemental des bâtiments et faire émerger de nouvelles solutions pour construire en harmonie avec le vivant ;
- Mettre les activités de GSE au service du développement des territoires, par l'emploi, par les matériaux utilisés et par la création d'écosystèmes locaux ;
- Agir en faveur des employés de GSE et de ceux de ses clients et fournisseurs, pour concilier pérennité économique, qualité de vie au travail et développement professionnel.

Référence de l'avis : AM-GSE-2025-3
SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

- L'entité dédie des moyens conséquents au service de sa mission, notamment pour favoriser son appropriation par les collaborateurs. Nous avons également relevé un engagement fort de la direction en faveur de la mission.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.
Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement...

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son (ses) rapport(s) en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.
Ce(s) rapport(s) est (sont) joint(s) au rapport de gestion et présenté à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.
Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires, notamment de la norme NF EN ISO/IEC 17029, et des règles déontologiques applicables.

Dispositions réglementaires et textes applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21, A. 210-1 et A. 210-2 du code de commerce, à la norme NF EN ISO/IEC 17029 et à notre programme de vérification[2] (Programme vérification société à mission Aupeam-A1-v2).

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes, et se sont déroulés de février 2025 à juin 2025 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.
Nous avons notamment mené 24 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, la direction, des membres du comité de mission, des parties prenantes internes et externes et réalisé une visite sur site.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies

[2] Notre programme de vérification comprend les étapes suivantes :
0. Revue de pré-engagement et lettre de mission
1. Réunion de lancement et planification, prise de connaissance
2. Exécution de la vérification : vérification de la cohérence de la mission
3. Exécution de la vérification : analyse du rôle du comité de mission
4. Exécution de la vérification : vérification de l'exécution de la mission (moyens et résultats)
5. Revue des travaux par le signataire, non-impliqué dans l'exécution de la vérification, et décision
6. Avis motivé et restitution de nos travaux

significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.
Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.
Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.
Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux nous l'avons appréciée au regard d'une part, de son activité et d'autre part, des objectifs opérationnels qu'elles a retenus :

1. Lien entre la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus avec l'activité de l'entité
 - Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
 - Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission (ou le modèle de mission) et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).
 - Nous avons apprécié si la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus :
 - sont explicites et permettent à un lecteur qui ne connaît pas l'entreprise d'identifier son activité ;
 - permettent de comprendre la contribution de l'entreprise à la société et si l'entreprise est en capacité de maîtriser et d'agir sur ses enjeux sociaux et environnementaux ;
 - se distinguent de ceux des autres sociétés à mission du même secteur ;
 - sont alignés avec le modèle d'affaire de l'entité ; nous avons vérifié notamment que le chiffre d'affaires de l'entité n'est pas déconnecté de sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus et que l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas potentiellement sans rapport avec sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus voire partiellement contradictoire ;
 - sont exprimés avec des termes précis en lien avec l'activité de l'entreprise et non avec des termes génériques.

2. Cohérence et articulation de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux au regard des objectifs opérationnels retenus

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

- Nous avons apprécié si :
 - les objectifs statutaires sont cohérents avec la raison d'être, s'ils constituent des leviers pour l'accomplir ou des engagements sur la façon de l'accomplir ;
 - les objectifs opérationnels contribuent à l'atteinte de l'objectif statutaire (ou au respect de l'engagement correspondant) et s'ils sont indispensables pour l'atteindre ;
 - l'atteinte des objectifs opérationnels apportera une preuve convaincante de l'atteinte de l'objectif statutaire ou du respect de l'engagement correspondant ;
 - les objectifs opérationnels sont vérifiables et si les mesures retenues sont cohérentes avec eux.
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous avons vérifié l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification, nous avons apprécié si l'entité a mobilisé les moyens adéquats au regard de ses ressources et du plan d'action défini et si les objectifs opérationnels sont cohérents avec les valeurs attendues des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.
Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Prise de connaissance :
 - nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
 - nous avons échangé avec le comité de mission sur son appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et, le cas échéant, avec les parties prenantes pour les objectifs qui les concernent. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Moyens mobilisés :
 - par entretien avec l'organe de direction de l'entité, nous avons apprécié les moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - nous avons apprécié, au regard de l'évolution des affaires sur la période, l'adéquation de ces moyens et de ceux visant spécifiquement au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires ;
- Sincérité des indicateurs de performance :
 - nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs de performance cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer leur positionnement sur les trajectoires définies ;
 - nous avons apprécié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
- mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications auprès d'une sélection d'entités contributrices et représentatives du périmètre concerné par la qualité de société à mission et couvrent entre 20% et 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
- apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

- dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas atteints, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans le rapport du comité de mission. Au regard du contexte de la société, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée[3] sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Clamart, le : 25/06/2025

L'Organisme Tiers Indépendant,
Aupeam

Marie Sabadie-Benoit

Directrice

[3] L'assurance modérée est le niveau d'assurance requis pour la vérification des objectifs sociaux et environnementaux des sociétés à mission.

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278



Concevoir et bâtir dans le respect de la nature,
se développer en étant au service des territoires,
prospérer en prenant soin de l'humain



GSE
a GOLDBECK company